

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC 200114_003

portant sur

MARCHÉ D'ORDONNANCEMENT PILOTAGE COORDINATION POUR LA RÉALISATION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE AVENANT N° 1

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'alinéa 4° de l'article L2122-22,

VU la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique,

VU la délibération n° 201711270003 du Conseil Municipal du 27 novembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article sus-visé,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique conclu le 29/05/2017 avec TERRITOIRE 34,

VU l'avenant n° 1 à la convention de mandat, portant sur la modification des dispositions financières et de la durée de celle-ci

VU l'avenant n° 2 à la convention de mandat, portant sur l'augmentation de l'enveloppe financière résultant de la modification de programme liée, en particulier, à l'installation d'un cabinet dentaire mutualiste,

VU le marché d'ordonnancement pilotage coordination (OPC) relatif à la réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire,

VU la modification du programme de l'espace santé, qui nécessite des honoraires supplémentaires à la société MCG, titulaire du marché relatif à la mission d'OPC pour la réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De conclure l'avenant n° 1 au marché relatif à la mission d'OPC, pour la réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire, avec la société MCG, afin de définir les honoraires supplémentaires qui lui sont dus,

ARTICLE 2 : D'autoriser TERRITOIRE 34, en qualité de mandataire dûment habilité, à signer l'avenant n° 1, avec la société MCG, conformément aux dispositions de la convention de mandat,

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations ;

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier et moi-même sommes chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lodève, le quatorze janvier deux mille vingt

Le Maire,
Pierre LEDUC

